

## LE SAVIEZ-VOUS ?



La Leptospirose est une **maladie potentiellement grave**, parfois mortelle.

**Depuis 2014**, le nombre de cas a doublé. Environ **600** cas par an déclarés en France.

Peu de travailleurs sont conscients des conséquences parfois lourdes :

**39%** des travailleurs exposés ne respectent pas les règles d'hygiène recommandées.

**33%** du personnel exposé consulterait un médecin en cas de syndrome grippal.



### **Des questions, des interrogations,**

contactez votre médecin du travail au  
02 32 74 94 94  
contact@santraplus.fr  
ou via le portail adhérents  
sur notre site [www.santraplus.fr](http://www.santraplus.fr)



## SANTÉ AU TRAVAIL



### **Rôle du médecin du travail à Santra Plus**

- ✦ Evoquer le risque
- ✦ Évaluer l'importance du risque
- ✦ Informer l'entreprise et chacun des salariés
- ✦ Vaccination à définir selon les postes, au cas par cas avec le salarié, l'employeur et le médecin du travail



### **La leptospirose est reconnue maladie professionnelle**

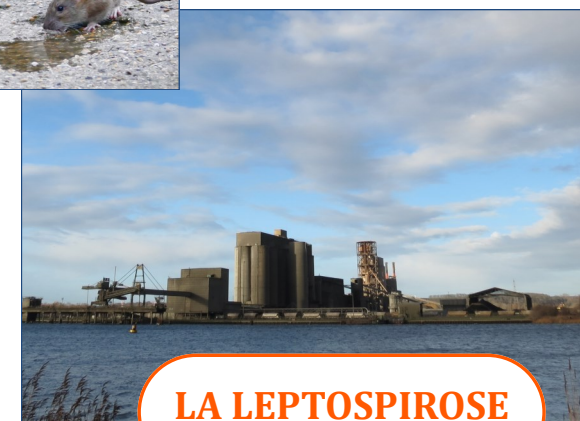
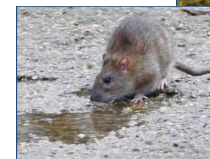
Toute manifestation clinique de leptospirose confirmée par un examen de laboratoire est indemnisable comme maladie professionnelle pour les salariés du Régime Générale sécurité sociale tableau n° 19 A ou du régime agricole n°5. Déclaration à faire par le travailleur ou ses ayants droit.

Les leptospires pathogènes sont des agents biologiques du groupe 2 (*R. 231-61-1 du code du travail*).

© Propriété de Santra Plus – Octobre 2018



Votre service de santé au travail  
vous conseille sur



**Comment prévenir le risque de  
contamination dans le milieu du travail**

# TOUT SAVOIR SUR LA LEPTOSPIROSE

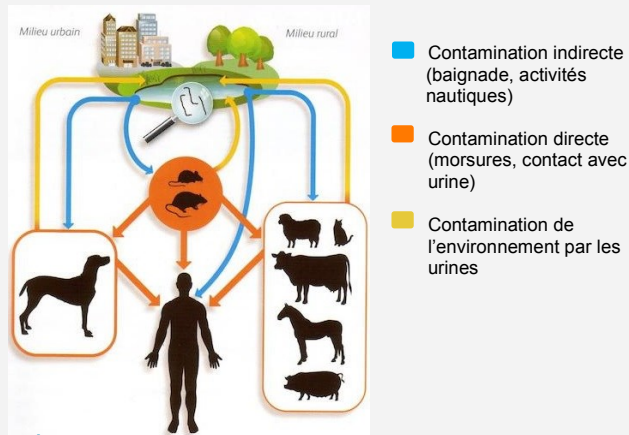


## Qu'est ce que la Leptospirose ?

- C'est une **maladie infectieuse**, provoquée par une bactérie qui vit essentiellement parmi **les rongeurs mais aussi dans les zones humides, stagnantes ou en présence d'eau**.
- C'est une maladie animale transmissible à l'homme.
- Elle peut être potentiellement **mortelle**.

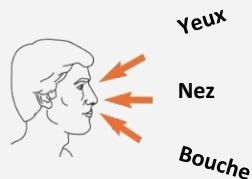
## Comment se transmet-elle ?

- Elle se transmet par contact avec les urines des animaux ou l'eau souillée, sur une plaie mal protégée ou peau « macérée » par une immersion longue dans l'eau infectée.



## Comment pénètre-t-elle dans l'organisme ?

- **Par les muqueuses**
  - **Sur les plaies**
- Les bactéries sont très mobiles et peuvent traverser l'épiderme fragilisé



## Quels sont les symptômes ?



- **Forte fièvre, syndrome grippal.**
- **Forme plus grave :** atteint le foie (jaunisse) et les reins, signes hémorragiques, méningite, parfois formes pulmonaires graves.

## Qui est concerné ?

**Les travailleurs en contact avec les eaux douces ou les sols humides contaminés par les urines de rat :**

- Egoutiers
- Travail dans les canaux, carrières, tunnels, stations d'épuration, voies navigables, chantiers zones humides

**Professionnels en contact avec des animaux infectés (bovins, chiens, renards, sangliers...) morts ou vivants ou leur environnement souillé**

- Vétérinaires, employés d'abattoirs, éleveurs...

**Les professions concernant les activités de loisirs en milieu humide**

- Chasse, pêche, canoë...



## Mesures de prévention collectives

- **Information/formation** des personnels à risque et de leurs employeurs.
- **Lutte contre les réservoirs :** limite la prolifération des rongeurs
- **Gestion des déchets**
- **Aménagement des sites** et des entretiens du matériel
- **Dératisation**
- **Traitement des eaux**

## Mesures de prévention individuelles

- **Sensibilisation du personnel à risque**
- **Nettoyage des mains régulier**, désinfection et protection étanche des plaies
- Port des **EPI adaptés**



## Le vaccin

- **La vaccination est une arme efficace**, mais ne dispense en aucun cas des mesures de prévention (collectives et individuelles)
- Elle est justifiée lors de conditions d'exposition majeure et/ou permanente.
- Elle est recommandée après évaluation des risques et est à la charge de l'employeur.